

CHARTRE POUR DE BONNES RELATIONS DANS LE RÉSEAU "SORTIR DU NUCLÉAIRE"

Introduite à l'article 9 du règlement intérieur et annexée à celui-ci

Cette Charte pour de bonnes relations a pour but de nous permettre d'établir une base d'échanges sereins et respectueux pour améliorer notre communication interne au sein du Réseau "Sortir du nucléaire" afin d'apprendre à travailler ensemble de la manière la plus harmonieuse possible dans le seul objectif d'arrêter le nucléaire civil et militaire en France.

PREAMBULE

Le Réseau "Sortir du nucléaire" est le nôtre, il ne s'agit ni d'un parti politique, ni d'une fédération syndicale de travailleurs d'un secteur économique. Il est un outil d'action politique issu de la société civile comme le montre la diversité de ses composantes.

Le Réseau se compose de plusieurs entités complémentaires :

- **une fédération regroupant des groupes locaux ou régionaux, des mouvements nationaux** divers œuvrant contre le nucléaire et son monde, parfois juste sur un secteur du nucléaire, pour une transition énergétique sans nucléaire ou simplement dans le domaine de la protection de l'environnement ;
- **un outil très utile pour coordonner et soutenir la lutte locale et globale** contre une puissante entité nucléocrate avec ses décideurs économiques, ses bases militaro-industrielles et ses soutiens politiques ;
- **une entreprise de l'économie sociale et solidaire, avec des salarié-e-s militant-e-s et efficient-e-s**, avec toutes les contraintes légales d'employeur associatif soumis au respect du droit du travail,
- et aussi **une grande famille de militant-e-s en lutte** depuis plusieurs dizaines d'années pour certain-e-s, plus récemment pour d'autres.

Cette diversité dans le Réseau est une richesse mais aussi source de conflits ; ces conflits doivent être gérés de façon à ce qu'ils ne menacent pas l'existence même du Réseau "Sortir du nucléaire" en ne perdant pas de vue l'objectif qui nous unit par delà nos différences : l'arrêt le plus rapide possible du nucléaire.

LA CHARTRE

Cette Charte pour de bonnes relations est un texte d'engagement personnel et collectif pour mieux gérer nos relations et nos échanges dans le Réseau.

Un Comité Prévention des conflits garant de cette Charte, comprenant 2 membres du CA, 2 représentant-e-s de l'équipe salariée et 3 militant-e-s volontaires de groupes membres du Réseau et de personnes-ressources validées par tous les autres membres de ce Comité, est créé pour remplir un rôle de prévention des conflits dans le Réseau et pour bien identifier si ce sont des désaccords d'ordre politique (à renvoyer vers le CA, l'AG ou le Congrès) ou de nature interpersonnelle (le Comité gère alors la médiation sous la forme la plus appropriée qui peut être aussi confidentielle).

Il est important de définir les points suivants :

- 1- Les désaccords politiques peuvent être explicités clairement dans les différents lieux d'expression du Réseau : Assemblées Générales, groupes thématiques par intranet et Congrès une fois tous les 3 ans.
- 2- Ces différents désaccords portent le plus souvent sur le délai de sortie du nucléaire : immédiate, urgente ou/et progressive du nucléaire militaire et civil, sur la place de la transition énergétique, sur la structuration du Réseau, sur les formes nouvelles de démocratie interne...
- 3- La coexistence de plusieurs tendances dans le Réseau doit être connue et acceptée. Toutes ont droit à exprimer librement leurs convictions sans agressivité envers celles et ceux qui pensent autrement.

1- Relations interpersonnelles dans le Réseau :

1-1 Nous avons à notre disposition 4 moyens d'échanges à utiliser de manière appropriée :

- le téléphone pour le contact direct à distance par la voix,
- le mail pour les échanges d'infos courantes, techniques et des réponses rapides,
- le courrier papier pour des réponses moins rapides et plus personnalisées,
- de vive voix lors de réunions physiques.

Certains modes d'échanges sont plus judicieux que d'autres suivant les circonstances.

1-2 Selon le sujet ou l'objet de l'échange, il est pertinent de s'adresser d'abord directement à la personne concernée, puis si besoin élargir à d'autres.

1-3 Si une personne se déclare indisponible, quelques soient les raisons, il est inutile d'insister et de s'acharner pour avoir une réponse. Il vaut mieux s'adresser à un tiers.

1-4 En général, le mail n'est pas pertinent pour résoudre un conflit et augmente souvent les incompréhensions, les malentendus et les malentendants ! Mieux vaut utiliser le téléphone ou la rencontre physique de visu et de audio !

2- En cas de désaccord ou de conflit :

Les personnes sont invitées à régler leurs problèmes entre elles ; elles peuvent cependant saisir le Comité garant de cette Charte de bonnes relations qui peut leur fournir quelques règles essentielles de communication et de gestion d'un conflit notamment en écoutant les protagonistes ou en les réunissant, s'ils sont d'accord pour cela.

2-0 La règle première est de prendre conscience de sa propre violence, de ses paroles, gestes, écrits et d'apprendre à les réguler.

2-1 Dans tous les cas, le respect et la bienveillance sont conseillées quel que soit l'échange, l'objet, le conflit et la personne concernée.

2-2 La colère ou toute émotion agressive sont humaines mais ne peuvent être que ponctuelles et ne pas être reversées sur une autre personne. Parler en « je » car le « tu » tue.

2-3 En cas d'erreur, toute émotion excessive blessante sur une autre personne peut être corrigée par des excuses et réparations si nécessaire.

2-4 Chacun-e est invité-e à prendre les mesures nécessaires pour réguler ses énergies personnelles. La marche, la relaxation, la communication non-violente, le yoga, ... peuvent aider à cela.

2-5 Le droit au tâtonnement expérimental : l'erreur est humaine et édifiante ; mais la multiplier met en danger l'humain.

2-6 La médisance, les jugements ou les procès d'intention, l'ironie, ... sont à éviter car ils exacerbent les désaccords et les conflits en disputes et zizanies sans fin.

2-7 L'échange direct avec la personne en désaccord ou en présence d'un tiers accepté comme médiateur-trice par les 2 personnes, peut être mis en œuvre avant tout débat collectif en réunion.

2-8 Le respect des tours de parole, l'usage de gestes d'expression (signes avec les mains), l'humour sont des moyens pour aider à une bonne écoute des échanges lors des réunions du Réseau.

2-9 Il vaut mieux objectiver les échanges sur des choix politiques ou techniques plutôt que psychologiques, accusateurs et polémiques entre des caractères très affirmés.

2-10 Un désaccord peut être acté comme provisoire et dépassé par l'argumentation, l'introduction d'un tiers et l'organisation d'un débat plus large avec plusieurs points de vue.

2-11 Toutes les techniques d'échanges comme la co-écoute active, la coopération bienveillante, le théâtre-forum, le débat mouvant, le forum ouvert, le café du monde, ... peuvent être mises en œuvre dans le Réseau à tous les niveaux. Des stages de formation interne peuvent être organisés pour cela par le Comité garant de cette Charte.

3- Relations CA-salarié-e-s

Le Réseau "Sortir du nucléaire" est une entreprise de l'économie sociale et solidaire fonctionnant avec des règles ainsi définies :

3-1 Les salarié-e-s ne sont pas des travailleur-use-s corvéables à merci. Tout échange doit se passer dans la bienveillance et tout désaccord persistant doit entraîner l'intervention d'un tiers ou du CA.

3-2 Tout doit être fait pour éviter toute souffrance au travail.

3-3 Le CA employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les salarié-e-s de toute mise en cause personnelle portant atteinte à leur dignité et à leur santé physique et psychique.

4- Droits d'expression des minorités

4-1 Toute minorité peut s'exprimer et s'organiser dans le Réseau en courant d'idées en respectant cette Charte et en restant bienveillant envers la majorité ou les personnes des autres courants.

4-2 Elle peut bénéficier d'une tribune d'expression écrite ou orale à tous les niveaux du Réseau.

Charte adoptée par l'Assemblée Générale du Réseau "Sortir du nucléaire" réunie à Sète les 11 et 12 février 2017.